

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Extrait de procès-verbal
de la séance ordinaire du Conseil communal
du 7 Décembre 2021

Présidence : Madame Delfina ORELLANA

Conseillers présents pour les votes : 40 + 1 (Présidente)

Le Conseil Communal informe :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

- D'accepter le préavis n° 08/2021 : Budget 2022

Oui : 40 voix Non : 0 Abstention : 0

- D'accepter le préavis n° 09/2021 : Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements lors de la législature 2021/2026

Oui : 40 voix Non : 0 Abstention : 0

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 10 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

La Présidente
Delfina ORELLANA



Le Secrétaire
Georges DURAND